

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Patrick Trifi, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Florian Renard, Carine Florent, Eric Monchicourt, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassez, André Couplet, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, Emeline Kessler et Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
<b>Présents 24 / 33</b> <b>Pouvoirs : 08 / 33</b>		
<b>Votants 32 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Florian Renard	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Sylvia Potier à Annette Bramme, Micheline Wannepain à Aymeric Robin, André Kaczor à Eric Warmoes, Lætitia Millecamp à Patrick Trifi, David Belurier à Véronique Hubert, Agathe Mahmoudi à Jérôme Ibanez, Jocelyne Dusautois à Karine Lippert, Eddy Zdziech à Philippe Lambert	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
<b>DELIBERATION 2023.02.06</b>	<b>Taux d'imposition pour l'année 2023</b>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et l'obligation d'adopter chaque année les taux d'imposition locale,

Vu le Budget Primitif 2023

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2023,

Considérant la volonté municipale de maintenir les taux à l'identique au regard notamment du contexte inflationniste et des difficultés que rencontrent nos concitoyens,  
Considérant l'avis de la commission finances en date du 18 mars 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes locales, pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière ( bâti ) = 59,29 %

Taxe foncière ( non bâti ) = 90,38%

Soient des produits attendus de :

Taxe foncière ( bâti ) = 5 257 244€

Taxe foncière ( non bâti ) = 49 438€

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**